

Rapport Lasbordes sur la télésanté : la première pierre d'un chantier à suivre de près

Paris, le 13 novembre 2009 - A la suite de la présentation du rapport du député Pierre LASBORDES sur la télésanté, le SNITEM tient à saluer les recommandations concrètes mises en lumière afin d'en permettre le déploiement rapide. Il attire toutefois l'attention sur quelques points de vigilance dans la mise en œuvre du plan quinquennal proposé.

Des recommandations qui convergent avec celles menées par le SNITEM

Soulignant les atouts multiples qu'offre la télémédecine aux acteurs de santé, le plan quinquennal éco-responsable de déploiement de la télésanté en France constitue une contribution réaliste par la prise en compte :

- du rôle clef du Centre National de Référence Santé à domicile et autonomie (en particulier pour l'évaluation des solutions),
- de l'importance de l'interopérabilité des systèmes (mission de l'ASIP Santé),
- de la nécessité de développer des modèles économiques pertinents pour les phases de déploiement et de post-déploiement et mission de l'ANAP,

... qui sont autant de thèmes cruciaux pour le déploiement de la télémédecine et sur lesquels le SNITEM s'est mobilisé au cours des dernières années.

Rappelons que le SNITEM contribue actuellement au développement de modèles économiques permettant de pérenniser ce mode d'organisation. Dans ce cadre, il participe plus particulièrement à l'estimation des contraintes et des coûts d'évaluation des solutions techniques et organisationnelles proposées.

Points de vigilance

Le SNITEM regrette toutefois que le dispositif médical communicant ne soit pas suffisamment perçu comme un élément structurant de la chaîne technologique nécessaire à la télémédecine.

S'agissant de l'évaluation, le SNITEM souligne des délais d'évaluation qui lui apparaissent peu compatibles avec la « phase de déploiement pilote opérationnel ». En outre, il s'interroge sur la méthodologie proposée qui ne lui semble pas assez tenir compte des spécificités du dispositif médical et au-delà des nouvelles technologies de l'information et de la communication en santé.

Parmi les prochaines étapes à franchir, le SNITEM attire l'attention sur la nécessité de définir :

- l'articulation des différents acteurs (CNR, HAS, LNE) identifiés en vue de l'évaluation des projets ;
- les conditions du financement des équipements des projets pilotes régionaux (ce qui a été une source de difficulté à l'origine du DMP).

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

Alexandra Dufrien

Tél : 01 42 68 83 40

bvconseil@bvconseil.com



Le SNITEM entend jouer un rôle dans l'accompagnement du déploiement de la télémédecine et être une force de propositions pour la mise en place des actions pilotes.

Communiqué de presse

A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 230 entreprises, constituant un tissu industriel très diversifié dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. Il leur propose notamment de s'impliquer dans des groupes ayant un lien direct avec leurs secteurs d'activités : pôles et groupes sectoriels, groupes de décision, commissions transversales. Egalement ouvert à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première association patronale en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.
www.snitem.fr.

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

Alexandra Dufrien

Tél : 01 42 68 83 40

bvconseil@bvconseil.com